



Comité syndical du 22 mars 2021

DELIBERATION N° 21-005

Objet : Bilan d'activité de la Centrale d'achat et émission des titres correspondants.

Le vingt-deux mars deux mille vingt et un à quatorze heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	<u>Sont présents :</u>	
Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
	Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise
12 MAR. 2021	Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	M. Anthony ARCIERO	Délégué du Département du Val d'Oise
- 2 AVR. 2021	M. Olivier ANTY	Délégué de la CC Haut Val d'Oise
	M. Stanislas BARTHELEMI	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
	M. Éric BAERT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
Acte rendu exécutoire :	M. Philippe HOUDAILLE	Délégué de la CC Vexin Centre
- 2 AVR. 2021	M. Yves CITERNE	Délégué de la CA Plaine Vallée
	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France
	<u>Sont excusés et suppléés :</u>	
Publication ou notification :	Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguée de la CC Carnelle Pays de France a été suppléée par M. Jacques RENAUD
- 2 AVR. 2021	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine a été suppléé par M. Philippe VANDEPUTTE
	<u>A donné pouvoir :</u>	
	M. Arnaud BAZIN	Délégué du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. Pierre-Edouard EON
	<u>Est absent :</u>	
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Paris
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu la délibération 17-008 du comité syndical du 17 février 2017 relatif à la création de la Centrale d'Achat,

Vu la délibération 20-042 du comité syndical du 16 novembre 2020 relatif à l'actualisation de la convention d'adhésion à la Centrale d'Achat,

Vu le rapport n°21-005,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

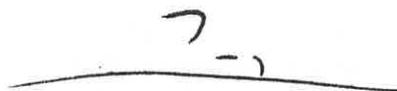
APPROUVE l'appel pour l'année 2021 des contributions aux frais de gestion auprès des membres de la Centrale d'achat à hauteur de 5% du volume de leurs achats effectués sur l'année 2020, par l'émission d'un titre de recettes et selon la ventilation suivante :

<u>Adhérent</u>	<u>Volume des achats (année 2020)</u>	<u>Contribution 2021 aux frais de gestion (5%)</u>
AUVERS SUR OISE	1 869,25	93,46
BEAUCHAMP	7 971,83	398,59
BERNES SUR OISE	8 314,36	415,72
BESSANCOURT	983,00	49,15
BRUYERES SUR OISE	146 785,36	7 339,27
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CERGY PONTOISE	103 713,51	5 185,68
CHAMPAGNE SUR OISE	300 633,43	15 031,67
DEUIL LA BARRE	525,00	26,25
DOMONT	19 314,53	965,73
ENGHIEU LES BAINS	50,56	2,53
ERMONT	11 799,34	589,97
ERAGNY	6 152,30	307,62
EZANVILLE	48 226,75	2 411,34
GONESSE	14 095,40	704,77
L'ISLE ADAM	85,00	4,25
LE PERCHAY	14 219,40	710,97
MERY SUR OISE	347,00	17,35
NERVILLE LA FORET	4 924,06	246,20
PERSAN	584 879,76	29 243,99
PISCOP	1 080,00	54,00
SARCELLES	252 205,36	12 610,27
TAVERNY	86 001,05	4 300,05
VAUREAL	4 093,25	204,66
VILLIERS LE BEL	279 763,98	13 988,20
CY CERGY PARIS UNIVERSITE	182 342,00	9 117,10
VAL D'OISE HABITAT	13 506,97	675,35
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE	954 372,09	47 718,60

PRECISE que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de Val d'Oise Numérique ;

DONNE pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Le Président



Monsieur Pierre Édouard EON



Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique